Attentat de Marseille : pas de “faute de l’État” et pas d’indemnités, estime le tribunal, qui rejette les demandes des parents de Laura et Mauranne (MàJ)

23/01/2020 à 12h15



23/01/2020

Les proches de Laura et de Mauranne ne seront pas dédommagées par l’Etat après l’attentat de Marseille.

Ce mercredi, le tribunal administratif de Lyon a suivi l’avis du rapporteur public et a estimé que l’Etat *“n’avait pas commis de faute de nature à engager sa responsabilité en s’abstenant d’édicter une mesure d’éloignement, assortie d’un placement en rétention, à l’encontre de Ahmed Hanachi”*, le terroriste qui avait tué les deux cousines devant la gare marseillaise Saint-Charles le 1er octobre 2017.

Les juges ont toutefois reconnu *“plusieurs dysfonctionnements”* ayant mené à la libération d’Ahmed Hanachi après son interpellation à la Part-Dieu à Lyon alors qu’il faisait l’objet d’une obligation de quitter le territoire français.

Mais ils estiment également que *“le casier judiciaire (…) vierge”* de l’individu, associé à son absence des fichiers des personnes recherchées et des signalements pour la prévention de la radicalisation *“ne révélait (en lui) pas une dangerosité particulière”*.

Les demandes indemnitaires des familles de Laura et Mauranne ont par conséquent été rejetées.

Lyon Mag

09/01/2020

> *Le 01/10/2017, Laura et Maurane étaient mortellement poignardées par un clandestin tunisien.*
> *Leurs parents réclament la condamnation de l'État.*
>
> *L'État ose exclure sa responsabilité alors qu'il :*
> *• ne contrôle pas les arrivées illégales*
> *• n'a pas expulsé pas ce clandestin*
> *pic.twitter.com/g8RbyMMESL*
>
> *— Tancrède (@Tancrede_Crptrs) January 8, 2020*

(…) **Le recours des parents des deux étudiantes tuées le 1er octobre 2017 sur le parvis de la gare Saint-Charles a été rejeté par le rapporteur public devant le tribunal administratif de Lyon.** En jeu : la responsabilité éventuelle de l’État dans le meurtre des deux jeunes filles. Les avocats des victimes pointent de *“lourds dysfonctionnements”*. **Le tribunal rendra sa décision sous deux à trois semaines.**

(…) De son côté, le rapporteur public rejette toute

responsabilité de la part de l'Etat. *"L'administration n'a pas commis de faute en ne prenant pas une décision qu'elle n'était pas obligée de prendre"*, a estimé Christophe Rivière. Notamment en ce qui concerne le placement en rétention – en vue de son expulsion.

Le rapporteur a également fait valoir que l'individu n'était pas fiché ni connu pour radicalisation, et que rien ne présumait sa dangerosité potentielle.*"Il est facile de dire, après coup, que s'il avait été placé en rétention, il n'y aurait pas eu d'attentat"*, a rétorqué à l'audience une représentante du ministère de l'Intérieur. ***"Que je sache, toutes les personnes en situation irrégulière ne sont pas des terroristes en puissance, dire le contraire serait faire un amalgame que nous ne voulons pas faire"***, a ajouté Pascale Léglise, cheffe du service du conseil juridique et du contentieux place Beauvau.

Maritima

Les parents de Laura et Mauranne, tuées le 1er octobre 2017 à la gare Saint-Charles de Marseille, ont dit leur déception en fin de matinée à l'issue de l'audience devant le tribunal administratif de Lyon. *"On ne s'attendait pas à ce que les choses soient autant minimisées,* a réagi Fabrice Paumier, le père de Laura. *Il y a des dysfonctionnements clairement identifiés. C'est atterrant d'entendre ce qui a été dit." "La préfecture du Rhône n'a même pas étudié le dossier,* a martelé de son côté Sylvie, la mère de Mauranne. *On a simplement remis dehors l'auteur du vol à l'étalage et c'est pour ça qu'il y a eu un attentat derrière !"*

La Provence

Une enquête avait démontré que l'auteur de la tuerie d'octobre

2017 aurait dû être expulsé bien avant le drame. Les parents demandent des comptes ce mercredi à l'Etat devant le tribunal administratif de Lyon.

« La douleur est tellement vive de ne plus avoir nos enfants, on se dit qu'il ne faut pas que ça arrive à d'autres. » Les parents de Mauranne Harel et Laura Paumier, les deux cousines égorgées aux cris de *« Allahou akbar »* par un terroriste le 1er octobre 2017 sur le parvis de la gare Saint-Charles de Marseille, vont demander ce mercredi des comptes à l'Etat qu'ils attaquent pour *« faute »* devant le tribunal administratif de Lyon.

Pour les familles de ces deux étudiantes de 21 et 20 ans, originaires de la région aixoise et de Rillieux-la-Pape (Rhône), Ahmed Hanachi, qui sera abattu par un militaire de l'opération Sentinelle après son double assassinat à l'arme blanche revendiqué par Daesh, n'aurait jamais dû être en état de nuire.

La veille, il avait en effet été interpellé pour un vol à l'étalage à Lyon. Ce Tunisien en situation irrégulière, connu des services de police sous sept identités différentes, avait été relâché après une rapide garde à vue, faute de documents permettant son placement en rétention. Il prenait dès le lendemain le TGV pour Marseille où il allait commettre son attentat.

(…) Le Parisien